

L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE.

COMMERCIAL & LITTERAIRE.

Imprimé par F. DELAUP, et publié tous les jours, rue St.-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.

No. 241.

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI, 29 MAI 1829.

Vol. II.

Conditions:—L'ABEILLE paraît tous les jours. Le prix de l'abonnement est d'1 franc par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de 80, en payant chaque semestre d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Éditeur, ou ses correspondants : les abonnés de la ville à la fin du mois, et ceux de la campagne dix jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne seraient pas connus de leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent six escalins pour la première fois, et trois escalins pour chaque insertion subséquente, pour chaque page, payable d'avance, ou bien une piastre par page, pour la première insertion, et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, lorsqu'on le voudra payer qu'après la dernière publication.

SAVON—100 caisses Savon No. 1 de qualité supérieure, de la fabrique de Thomas Hyde et Co. en débarquement du brick America, venant de Boston, et à vendre par

STETSON & AVERY,
12 fév. Rue Royale, No. 67.

PENSION BOURGEOISE.

MME BLOIS prendra en pension des personnes décentes, dans la maison au coin des rues Poydras et Tchoupitoulas, Faubourg Ste. Marie, au prix les plus modérés. 27 mars—1m.

V. ROUMAGE offre à vendre les articles suivants reçus par le Philetus du Havre
3 balles Toile écrue pour pantalon.
7 dito Coutil dto pour pantalon.
D'importations antérieures.
300 bales Vin rouge de toutes qualités.
1500 caisses dito et blanc dito.
300 dito Prunes.
Huile d'olive, fil de Rennes, fil à voile et à laine, Champagne mousseux, bon-chons, eau de Cologne, &c. &c. 27 fév.

A VIS.—Toutes les personnes ayant des réclamations contre la succession de la feuve Vve. Dreux sont priées de les présenter au soussigné, exécuteur testamentaire. 17 mars—3 A. DREUX.

LOTERIE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE, DES NATCHITOCHES, 6ème CLASSE.
Le tirage aura positivement lieu à la Nouvelle-Orléans, le Jeudi 21 Mai 1829.

Le tirage de la 7e. classe de la Loterie des Natchitoches aura lieu le 6 Juin 1829.
Le tirage de la 8e. classe à la même Loterie aura lieu le 27 Juin 1829.
Le tirage de la 9e. classe de la même Loterie aura lieu le 11 Juillet 1829.
Le tirage de la 10e. classe de la même Loterie aura lieu le 25 Juillet 1829.
Le tirage de la 11e. classe de la même Loterie aura lieu le 8 Août 1829.

PROSPECTUS.
1 lot de \$ 10000 est \$ 10000
1 do 4000 do 4000
1 do 2500 do 2500
1 do 1800 do 1800
1 do 1600 do 1600
1 do 1352 do 1352
6 lots do 750 do 4500
6 do 550 do 3300
6 do 350 do 2100
157 do 60 do 9360
280 do 8 do 6240
7000 do 4 do 31200
8760 Lots. 7752

PRIX DES BILLETS.
Billets entiers \$4, moitiés \$2, quart \$1.— Chaque paquet entier ne pourra gagner moins de \$16, les moitiés et quart en proportion.

J. B. FAGET, DIRECTEUR,
Rue de Chartres, No. 118.

MAISON A VENDRE.
CETTE maison est située sur le canal Carondelet au coin de la rue Trémé. Elle est bâtie en bois et composée de deux grandes chambres, deux cabinets et deux galeries, l'une sur le devant et l'autre sur le derrière, sur un terrain de la Corporation, ayant 240 pieds de face sur le dit canal, et 90 à 115 pieds de profondeur; il forme un îlot et est entouré en plein dedans.—S'adresser à cette imprimerie pour les conditions. 21 Avril.

Collège français.
MR. Pichon, voulant prouver combien il peut est fondé le bruit de son prochain départ pour France, que des personnes, poussées sans doute par quelque intérêt particulier, se plaisent à répandre dans le public, à l'honneur d'assurer à ses connaissances et aux pères et mères dont il possède la confiance, qu'il vient de renouveler avec Mr. Dusseau de La Croix, pour plusieurs années, le bail de la maison qu'il occupe, et qu'il y continuera l'exercice de son état de manière à ne jamais perdre l'estime et la réputation dont il est honné jusqu'à ce jour. 21 mai.

NEUVIÈME CLASSE DE LA LOTERIE DE L'ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE FRANÇAISE.

Dont le Tirage aura lieu le 27 Mai 1829.

D. MALCOLM—DIRECTEUR.

SYSTÈME POPULAIRE DE PAIR OU NON. 7950 Lots gagnants et seulement 7050 blancs. Aucun Gros Lot n'ayant été tiré, ils sont conséquemment sujets à sortir dans ce tirage.

Un Paquet pourrait gagner tous les Gros Lots.

PROSPECTUS.

1	Lot de \$5000	est	\$5000
1	" 2500	est	2500
1	" 1600	est	1600
1	" 1200	est	1200
2	" 1000	est	2000
2	" 750	est	1500
2	" 500	est	1000
14	" 150	est	2100
14	" 80	est	1120
112	" 40	est	4180
150	" 15	est	2250
150	" 5	est	750
7500	" 3	est	22500

7950 Lots, 2 15,000 Billets, \$18,000
7050 Blancs, 3 18,000 Billets, \$18,000

MODE DU TIRAGE.

Dans cette méthode, parfaitement, il y faut tirer toutes. Dans celle du côté gauche où placera 150 ballettes, numérotées depuis 00, 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, jusqu'à 149 inclusivement. Dans la roue du milieu où placera aussi 150 ballettes, numérotées depuis 00, 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, jusqu'à 149 inclusivement. Dans celle du côté droit où placera toutes les balles de quinze piastres, dont le nombre sera également la 149, et on procédera au tirage selon l'usage. Les deux premiers numéros tirés de la première et seconde roue, étant mis ensemble, formeront un numéro quelconque de la loterie, et on lui accordera le lot qui sortira au même temps de la troisième roue. Supposons que le No. 146 est sorti de la première roue et le No. 29 de la seconde roue, en les jugeant ensemble de cette manière (146 29) alors le billet ayant le No. 14629 lui sera accordé la somme qui sortira au même temps de la troisième roue. De cette manière on tire toutes les numéros ainsi que les lots. Les 7500 lots de trois piastres chaque, seront accordés aux billets dont les numéros se termineront par le dernier chiffre du nombre qui gagnera le gros lot de \$10000: c'est-à-dire, que si le gros lot échoit à un nombre pair, alors tous les billets qui suivront par un, un 2, un 4, un 6, un 8 ou un 0, auront droit à un lot de trois piastres; mais si le gros lot échoit à un nombre impair, alors tous les numéros impairs, qui qui finiront avec un 1, un 3, un 5, un 7 ou un 9, auront droit à un lot de trois piastres. Les 150 lots de quinze piastres chaque, seront accordés aux billets dont les numéros se termineront avec les deux derniers chiffres du premier numéro tiré. Les 150 lots de cinq piastres seront accordés à ceux qui, au contraire, les deux derniers chiffres du numéro suivant tiré de différente terminaison, chaquer dans le même ordre.

Le droit d'un gros lot n'empêchera pas le même billet d'avoir droit à un lot inférieur. Celui qui achètera deux billets, pourvu qu'ils soient pair et impair, est sûr de gagner un lot, et de cette manière deux billets ont la chance de gagner trois lots.

FRIX DES BILLETS.
Billets entiers \$4, demi \$2, quart \$1, paquets \$40 garantis \$15.

S'adresser au
BUREAU DU DIRECTEUR,
No. 54, rue de Chartres; Ou au
BUREAU DE LA ROUTE DE FORTUNE,
No. 86, rue de Chartres. 13 mai.

I A soussigné possédant un bénin pour la gérance des écrouelles, présente le public qu'elle traitera cette maladie avec succès, d'autant qu'une infinité de personnes en ont été guéries: elle s'est tendu à la guérison de la dissenterie. S'adresser chez elle, au chemin du Bayou, vis-à-vis la maison de M. Forstall, 19 mai—2 FAISCEAU-PERRAULT.

J. BAPTISTE PAGES, Espagnol,
FABRIQUANT et Professeur de guitarre, a l'honneur d'informer les habitans de cette ville, qu'il exécutera avec exactitude les ouvrages qui lui seront confiés. Il offre de donner également des leçons sur cet instrument, il arrange et accorde, en outre, les pianos. S'adresser à la pharmacie de Mrs. Oriol & Co. à la pharmacie des Dames et Coude. 19 mai—3 CH. GUEYARD.

CHAPEAUX DE PAILLE.
A vendre par le soussigné dans son magasin, rue Royale, No. 271, entre Dumaine et St. Philippe, un assortiment complet de Chapeaux de paille communs pour nègres, à l'usage des habitans, dito doubles, fins, fins simples.

14 mai—5f. CH. GUEYARD.

COLLEGE FRANCAIS.
MR. Pichon, voulant prouver combien il peut est fondé le bruit de son prochain départ pour France, que des personnes, poussées sans doute par quelque intérêt particulier, se plaisent à répandre dans le public, à l'honneur d'assurer à ses connaissances et aux pères et mères dont il possède la confiance, qu'il vient de renouveler avec Mr. Dusseau de La Croix, pour plusieurs années, le bail de la maison qu'il occupe, et qu'il y continuera l'exercice de son état de manière à ne jamais perdre l'estime et la réputation dont il est honné jusqu'à ce jour. 21 mai.

AVIS aux Caboteurs, Pacotilleurs et Colporteurs trafiquant dans l'étendue de cet Etat.

Le soussigné, adjudicataire de la ferme des licences à accorder aux caboteurs, pacotilleurs et autres personnes trafiquant, vendant ou échangeant des produits ou marchandises sur les grandes routes et les cours d'eau de cet Etat, prévoit ceux que cela peut concerner, que son bureau est ouvert tous les jours au Bureau du Trésorier de la Ville, depuis 9 heures du matin jusqu'à 2 heures, où l'on délivrera les diverses licences pour douze mois, au taux qui est fixé par l'acte de la Législature approuvé le 18 Février 1825, et conformément à l'acte intitulé: "Acte relatif aux revenus de l'Etat et au paiement des dépenses casuelles de l'année 1826, et pour d'autres objets," approuvé le 25 Avril 1826.

Le Fermier vient de prendre des arrangements avec plusieurs personnes, qui parcourent tous les Etats, et ont l'obligation de dénoncer tous les caboteurs, pacotilleurs et colporteurs qui seraient trouvés à traffiquer sans licence, et de les poursuivre selon toute la rigueur des lois. MM. les juges de paix et autres magistrats, voudront bien faire tous leurs efforts pour obtenir l'exécution de la loi passée à cet effet: il y va de leur intérêt puisque l'amende payée par les délinquants est toute entière au profit de la paroisse dans laquelle ils sont condamnés.

Le Fermier prévoit également que M. Galvez, est son agent général, et qu'il est autorisé à livrer et faire délivrer des licences pour son compte, comme aussi à percevoir toutes les sommes qui peuvent lui être dues pour cet objet. 14 mai. J. J. RICHARD.

LOTERIE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE Des Natchitoches, 10e. classe

Devant se tirer positivement à la Bourse, le Samedi 6 Juin.

PROSPECTUS.

1 lot de \$10,000	\$10,000
1 " 4,000	" 4,000
1 " 500	" 2,500
1 " 1,200	" 1,200
6 " 500	" 3,000
6 " 300	" 1,800
6 " 200	" 1,200
6 " 100	" 600
6 " 50	" 300
6 " 25	" 150
6 " 10	" 60
780 " "	" 360
780 " "	" 240
780 " "	" 120
780 " "	" 60
780 " "	" 30
780 " "	" 15
780 " "	" 8
780 " "	" 4

15,600 Billets blancs.

Dans cette Loterie, composée de 30 numéros par permission, il y aura vingt-quatre billets avec trois des numéros tirés sur les 30; 936 avec deux et 7,800 avec un seul numéro. Les billets restant au nombre de 15,600, n'auront aucun des numéros tirés, et seront par conséquent des billets blancs.

Pour déterminer les prix, les 30 numéros depuis 1 jusqu'à 50 inclusivement, seront placés dans une roue le jour du tirage, et l'on en tirera 4 d'entre eux: et le billet qui aura les 1er, 2e, 3e et 4e, numéros tirés dans l'ordre dans lequel ils seront tirés, aura droit à.....

Et les cinquante autres billets qui auront les mêmes numéros, dans l'ordre suivant, auront droit à ce qu'ils leur reviennent respectivement, comme suit:

No. 1, 3 et 2	\$10,000
2, 1 et 3	4,000
2, 3 et 1	2,500
3, 1 et 2	2,000
3, 2 et 1	1,500

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir: les 1er, 2e, 3e et 4e, dans quelque ordre que ce soit, auront droit à

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir: les 1er, 2e, 3e et 4e, dans quelque ordre que ce soit, auront droit à

Tous les autres billets, au nombre de 780, ayant deux des numéros sortis, auront droit chacun à

Tout billet qui aura gagné un prix ne pourra avoir droit à un prix moindre que celui qui l'a obtenu.

Les prix seront payables quarante jours après le tirage, et seront sujets à la déduction ordinaria de 15 pour cent.

Tous les ordres, franc de port, seront exécutés avec promptitude, en s'adressant à J. B